Image not found or type unknown

regroupement familiale sur place

Par **raf02**, le **02/10/2009** à **17:11**

bonjour,mon titre de séjour étudiant est éxpiré y a deux ans et je me suis marié récemment avec une algerienne qui a la carte de dix ans,on nous a refusé le regroupement familial sur place.la je ne sais pas quoi faire ,serai-il nécessaire de rentrer au bled pour revenir après et on m'a dis si je rentre au bled je vais réster juste 3 mois pour avoir le visa car je possede une promesse d'embauche.est ce vrai??merçi de me repondre le plus rapidement possible.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés